



La région Occitanie pouvant prendre en charge les études si elles sont effectivement suivies de travaux, une subvention sera également demandée au titre de l'étude, soit 20% de 3 189.00 €, qui font 637 80 €. Au total 5 893 00 € seront demandés à la région Occitanie.

**AR Prefecture**

048-214801304-20230403-D-2023-18 DE  
Reçu le 04/04/2023  
autorise le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;

~~dit que les crédits nécessaires seront inscrits~~ au budget principal de la commune ;

- sollicite les aides de l'Etat, du département du Lot et de la région Occitanie, au taux maximum, pour le financement de cette opération.

Le maire de GRÉZELS,  
Sébastien PEREZ

Le/la secrétaire de séance,  
Valérie JAMPIERRE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 04 / 04 / 2023  
et publié ou notifié  
le 07 / 04 / 2023

